**Appel à projets colloques 2023**

Préambule

Dans le cadre de l’appel à projets colloques 2023, la Région Bretagne, Rennes Métropole, Brest Métropole s’associent dans une démarche de mise en commun de leurs calendriers et d’un formulaire de demande proposant un socle commun à remplir par les porteurs de projet bretons. Elle s’inscrit dans une volonté d’harmoniser, de structurer et de rendre lisibles les aides des collectivités à l’organisation de colloques sur le territoire breton.

Présentation

Le formulaire suivant est à remplir par les porteurs souhaitant solliciter un financement auprès de la Région Bretagne (***périmètre de bénéficiaires localisés en Ille-et-Vilaine et dans les Côtes-d’Armor***) et/ou de Rennes Métropole.

 L’appel à projet de chaque collectivité conserve des spécificités propres liées aux objectifs et aux modalités d’instruction et d’intervention. Il est possible de les consulter en cliquant sur les liens suivants :

* Région Bretagne : <https://www.bretagne.bzh/aides/fiches/soutien-aux-colloques-internationaux/>
* Rennes Métropole : <https://metropole.rennes.fr/les-aides-la-recherche>

Ce tableau résume les principales caractéristiques des appels des deux collectivités :

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Collectivité | Éligibilité | Priorité(s) |
| Bénéficiaire | Localisation | Autre(s) aspect(s) |
| Région Bretagne | Établissement ESR,organisme de recherche-> **Implanté en Bretagne** | Sur le territoire breton | **Colloques internationaux uniquement** | Inscription dans la **S3 bretonne** |
| Rennes Métropole | Établissement ESR,organisme de recherche-> **Implanté sur le territoire métropolitain** | métropole rennaise | **Colloques nationaux et internationaux** | \*colloques de grande envergure \* colloques internationaux \* manifestations scientifiques permettant aux chercheurs de développer et conforter des thématiques de recherche |

Calendrier (prévisionnel)

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
|  | Publication de l’AAP | Date limite de dépôt des dossiers auprès de l’établissement porteur | Date limite de dépôt des dossiers validés par les établissements porteurs pour l’instruction  | Décision politique (*date prévisionnelle\**) |
| Région Bretagne | Deuxième quinzaine de septembre 2022 | Se renseigner auprès de l’établissement porteur | 12 décembre 2022 | Février ou mars 2023 |
| Rennes Métropole | Mars 2023 |

*Sont concernées par cet appel à projets, les demandes de colloques se déroulant entre le 1er janvier et le 31 décembre 2023. Les colloques se déroulant avant les dates de décision des financeurs ne pourront pas avoir l’assurance de l’obtention du financement sollicité avant leur déroulement.*

*\*Sous réserve du vote du budget.*

Modalités de remplissage du formulaire

* **Porteurs de projets :**

Pour les deux collectivités, vous devez remplir obligatoirement la partie commune du formulaire (pages 4 et 5) et joindre **tous** les documents suivants (*remplis avec les informations, prévisionnelles le cas échéant, connues au moment du dépôt de votre demande*) :

* Liste des membres du comité d’organisation
* Liste des membres du comité scientifique
* Liste des intervenants

***Dans les 3 pièces ci-dessus, préciser dans la mesure du possible, l’établissement d’origine et la nationalité des personnes mentionnées.***

* Programme prévisionnel du colloque/de la manifestation
* Appel à communication, le cas échéant
* Prospectus, posters et autres documents éventuels de promotion de la manifestation
* RIB et fiche SIRET (*uniquement en cas de changement récent ou si le bénéficiaire n’a jamais reçu de soutien du financeur jusqu’à présent*)

**IMPORTANT**: Une annexe supplémentaire spécifique à chaque collectivité est aussi à remplir par le porteur selon la ou les collectivité.s sollicitée.s.

 **Un dossier complet contient : la partie commune complétée, les pièces jointes et la ou les annexe(s).**

* **Établissement :**

Il vous est demandé d’instruire l’ensemble des demandes déposées sous votre tutelle *(voir Annexe Établissement p. 9).*

Modalités de dépôt du formulaire

*Cette partie fait référence au calendrier précisé ci-dessus.*

Les **porteurs de projet** sont invités à envoyer **leur dossier complet** à la direction/au service recherche de **l’établissement porteur**.

Chaque établissement détermine une date limite de dépôt des dossiers qui lui est propre de façon à ce qu’il puisse transmettre l’**ensemble de ses dossiers validés et priorisés** **au plus tard le 12 décembre 2022** au contact référent : colloques@univ-rennes.fr. Il est demandé à chaque établissement d’accompagner ses dossiers d’une signature par demande *(format proposé en Annexe Établissement p. 9)* ou d’une lettre de soutien globale signée par le·la responsable de l’établissement et/ou son·sa représentant·e légal·e.

Les dossiers seront ensuite analysés selon les modalités de chaque financeur.

Partie commune

|  |
| --- |
| **Formulaire de demande d’aide pour l’organisation de colloques et congrès scientifiques** |
| Demande de subvention auprès de : (*plusieurs choix possibles, se référer aux critères de chaque financeur plus haut*)[ ] Conseil régional de Bretagne[ ] Rennes Métropole |
| Nature du projet :[ ] Colloque [ ]  Congrès [ ]  Autre manifestation scientifique, préciser : Dimension : [ ] Locale [ ] Régionale [ ] Nationale [ ] Internationale |
| Identification du projet |
| Acronyme :Intitulé en français : |
| 1. Responsable scientifique de l’organisation de la manifestation
 |
| Nom – Prénom :Fonction :Équipe/Unité de recherche :Adresse e-mail :Téléphone : |
| Organisme de tutelle/Établissement (*organisme gestionnaire bénéficiaire de l’aide demandée*) :Référent administratif de l’unité et/ou gestionnaire du colloque (*personne à contacter pour toute question administrative ou financière*): Nom – Prénom :Fonction :Institution de rattachement :Adresse postale :Adresse e-mail :Téléphone : |

|  |
| --- |
| 1. Projet
 |
| Dates prévisionnelles du colloque/de la manifestation (*entre le 1er janvier et le 31 décembre 2023*) : |
| Lieu du colloque/manifestation :  |
| Le colloque est-il organisé régulièrement : [ ] Oui [ ] NonSi oui, préciser les références et les lieux des éditions précédentes : |
| Description du colloqueThématique principale développée (*1 ligne*)Description du colloque/de la manifestation (*10-15 lignes*) [préciser les objectifs et le contenu du colloque/de la manifestation] : |
| Public visé par le colloque (*enseignant.e.s, chercheur.se.s, autres professionnel.le.s, étudiant.e.s, grand public*) *(****Préciser en 5 lignes****) : Il est obligatoire de préciser pour chacune de ces catégories le taux de participation prévisionnel.*Veuillez compléter le tableau ci-dessous :

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Nombre pressenti | Participant.e.s | Intervenant.e.s |
| au total |  |  |
| de Français.e.s |  |  |
| d’internationaux.ales |  |  |

 |
| Retombées attendues du projet (développement de collaboration(s) scientifique(s), de partenariat(s), autres…) (*Préciser en 5-10 lignes*) :Livrables : Publications envisagées : [ ]  Oui [ ]  Non *Si vous le souhaitez, préciser en 3-5 lignes, maximum.* |
| Données sur l’organisation du colloque/de la manifestation |
| Comité d’organisation : [ ] Oui [ ] NonComité scientifique international : [ ]  Oui [ ]  Non |
| Informations complémentaires (par ex., si vous souhaitez mettre en avant un élément différenciant sur les partenaires, une instance, une fédération internationale impliqué.e.s, …) |

|  |
| --- |
| 1. Budget prévisionnel
 |
| **RECETTES** | **DÉPENSES** |
| **Origine** | **Montant** | **Demandé/Acquis** | **Nature\*** | **Montant** |
| Inscriptions (prix unitaire = XX €) |  |  | Hébergement |  |
| Etablissement |  |  | Restauration |  |
| Rennes Métropole |  |  | Frais de gala |  |
| Région Bretagne |  |  | Déplacements |  |
| Unité de recherche |  |  | Communication |  |
| Sociétés commerciales |  |  | Salaires et charges sociales des personnels non titulaires |  |
| Autres *(préciser)* |  |  | Location de salle |  |
|  |  |  | Autres (préciser) |  |
|  |  |  |  |  |
| **TOTAL** |  |  | **TOTAL** |  |
| \*Il est important de consulter les précisions demandées sur le texte de l’appel à projets de chaque financeur (cf. lien, p.1)Remarque : Il est attendu dans le budget d’indiquer uniquement des dépenses de coûts directs liés à l’organisation du colloque. |

Annexe Conseil régional de Bretagne

|  |
| --- |
| Inscription du projet de colloque dans la stratégie régionale de recherche et d’innovation (S3) : |
| Dans le cadre de la dynamique impulsée par la Commission européenne, la Région Bretagne s’est engagée dans une stratégie régionale de Recherche et d’Innovation (S3), qui s’appuie sur 5 domaines d’innovation stratégiques et un axe transversal en réponse aux transitions dans le prolongement de la BreizhCop.*https://www.bretagne.bzh/app/uploads/20\_DIRECO\_SIS\_01\_S3-b.pdf*Un projet de colloque peut être rattaché à la S3 en s’inscrivant : - soit dans un domaine d’innovation stratégique (DIS) (et un levier thématique correspondant)- soit dans l’axe transversal (et une.des transitions associées)- soit dans un domaine d’innovation stratégique (levier) et l’axe transversal (transitions). Un projet non rattaché à un DIS (« hors DIS) ni à l’axe transversal est un projet « hors S3 ». Veuillez cocher la.les case(s) correspondante(s) : |
| **Domaines d’innovation stratégiques** : [ ]  Économie maritime pour une croissance bleue [ ]  Énergies marines renouvelables [ ]  Navires du futur [ ]  Ports, logistique et transports maritimes [ ]  Sécurité maritime [ ]  Environnement, santé des océans et gestion du littoral [ ]  Bioressources et biotechnologies marines[ ]  Économie numérique sécurisée et responsable [ ]  Cybersécurité [ ]  Électronique [ ]  Photonique [ ]  Images et contenus/ Réseaux et IoT [ ]  Spatial [ ]  Technologies numériques sobres et responsables [ ]  Données et intelligence[ ]  Économie alimentaire du bien manger pour tous [ ]  Nouveaux systèmes de production agricole [ ]  Agriculture de précision [ ]  De l’amont à l’aval [ ]  Consommation de demain [ ]  Usine Agro. du futur | [ ]  Économie de la santé et du bien-être pour une meilleure qualité de vie [ ]  Technologies pour la santé [ ]  Handicap [ ]  Bien vieillir [ ]  (Bio)Thérapies innovantes [ ]  Prévention – nutrition – environnement - travail [ ]  Cosmétique[ ]  Économie de l’industrie pour une production intelligente [ ]  Matériaux [ ] Technologies liées à la production industrielle et technologies de production [ ]  Industrie des mobilités [ ]  Énergies [ ]  L’humain dans l’industrie et Usages[ ]  Hors DIS |
| **Insertion dans l’axe transversal** : [ ]  Oui [ ]  NonSi oui, préciser la (les) transition(s) concernée(s) : [ ]  Transitions numérique et industrielle[ ]  Transitions énergétique et écologique[ ]  Transitions sociale et citoyenne |
| Argumentaire sur l’inscription dans la S3 (*1 paragraphe : 5-10 lignes*) :*Il est possible d’expliquer pourquoi le projet de colloque ne peut s’intégrer dans la S3, le cas échéant.* |



Annexe RENNES METROPOLE

**Demandes complémentaires Rennes Métropole**

**1ère partie - Description du projet - Éléments complémentaires :**

* Le colloque fait-il partie d’un cycle de colloques ?

oui ☐non☐Si oui, ce cycle est-il co-organisé avec une association internationale à but non lucratif ?

oui ☐non☐Si oui, préciser le nom de l’association

 Préciser les références et les lieux des sessions précédentes

* Le colloque est-il en lien avec un Programme d'Investissement d'Avenir (PIA). Ex : EUR, NCU

 (Compléter cette rubrique en lien avec le porteur du projet PIA concerné)

 oui ☐non☐ Si oui, préciser le nom du programme

**2ème partie**

**2-1 Demande de réception \* :**

**\****sous réserve de l'accord de la Ville de Rennes et de la disponibilité des salons de l'Hôtel de Ville*

🞏 oui

🞏 non

Si oui, merci d’indiquer :

- les dates et heures souhaitées : …………………….

- le nombre de participants à la réception : ……………………..

*NB : veuillez prendre note que la Ville de Rennes met activement en place une politique de santé publique proscrivant désormais le service de boissons alcoolisées au cours des réceptions qu'elle organise.*

**2-2 Objets promotionnels :**

Dans le cadre de sa politique de développement durable, Rennes Métropole initie une diminution de tous ses objets promotionnels. Dans ce contexte, la mise à disposition d'objets promotionnels (mallettes, bloc-notes, stylos) ne seront proposés que de manière très exceptionnelle.

**2-3 Contact :**

Direction Générale de la Communication

Service des Relations aux Publics (Direction Générale de la Communication)

Tangui OULCH'EN

N° telephone 02 23 62 13 94

Mail : t.oulchen@rennesmetropole.fr

**3ème partie**

**« Destination Rennes » - agenda partagé**

Destination Rennes a pour principales missions de promouvoir la destination touristique de la métropole, d’assurer les fonctions d’office du tourisme, d’organiser l’offre d’accueil de la destination et de commercialiser et exploiter le Centre des congrès – Couvent des Jacobins.

Un agenda partagé est mis en ligne sur le site de www.rennes-congres.com. Cet agenda répertorie l’ensemble des événements professionnels et académiques se déroulant sur Rennes Métropole.

Ce dispositif permet d’optimiser la visibilité de la destination au national et à l’international, de consolider l’agenda des événements à venir, de faciliter le partage d’information entre les acteurs de l’accueil et les organisateurs.

Autorisez-vous l’inscription de votre manifestation dans l’agenda partagé de Destination Rennes ?

🞏 oui

🞏 non

Annexe Établissement

*L’instruction par l’établissement peut être remplie sur chaque dossier pris individuellement sur le format proposé ci-dessous ou de façon groupée dans une lettre de soutien globale sous format libre. Dans tous les cas, il est demandé que le document d’instruction soit signé par le·la responsable de l’établissement et/ou son·sa représentant·e légal·e (voir Modalités, pages 2-3).*

|  |
| --- |
| **Décision du Conseil Scientifique/Commission de la recherche de l’établissement ou responsable de l’établissement :** [ ]  Avis favorable**Responsable de l’organisme de tutelle :** Nom-Prénom :Signature : |